

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 138-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.174

Déposée le: 03.06.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)

Mentha (Liebefeld, PS)

Cosignataires: 23

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: 816/2019 du 14 août 2019
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Groupe de suivi pour la mise à l'arrêt définitif de la centrale de Mühleberg

Le Conseil-exécutif est chargé, en sa qualité d'actionnaire principal de BKW, d'intervenir pour que BKW mette en place un groupe de suivi pour la mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg. Car il est particulièrement important d'impliquer la population locale dans ce processus.

Développement :

La mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg est prévue pour le 20 décembre 2019. Ce projet, qui est une première en Suisse, sera au centre de l'attention. Les riverains et les riveraines s'interrogent sur l'évacuation et le stockage des déchets et, cela va de soi, l'exposition à la radioactivité du personnel et de la population voisine.

Dans ce contexte, il a été demandé plusieurs fois à BKW, par oral et par écrit, si elle était disposée à mettre en place un groupe de suivi pour la mise à l'arrêt. Mais la société BKW refuse de

satisfaire cette demande, invoquant le fait que l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (ENSI) suivra la déconstruction de la centrale nucléaire et qu'il n'y a donc pas lieu de créer un groupe de suivi. Cet argument est incompréhensible si l'on songe que la société BKW a mis en place un groupe de suivi de 2009 à 2011 pour planifier la construction d'une nouvelle centrale et que la Confédération a également mobilisé plusieurs groupes de suivi locaux autour de la question des dépôts de déchets radioactifs. Ce qui vaut pour la planification d'une nouvelle centrale devrait aussi valoir pour une mise à l'arrêt.

Mettre en place un groupe de suivi comme celui-là serait une mesure bénéfique pour gagner la confiance de la population et une expérience riche d'enseignement pour les futures mises à l'arrêt des autres centrales nucléaires.

Motivation de l'urgence : Le moment de la mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg approche à grands pas. Il faudrait donc que le groupe de suivi soit créé très rapidement.

Réponse du Conseil-exécutif

Pour le Conseil-exécutif, l'association de la population locale au démantèlement de la centrale nucléaire de Mühleberg revêt une très grande importance. A cet effet, la mise en place d'un groupe de suivi est une mesure idéale pour gagner la confiance de la population.

BKW SA est aussi de cet avis. C'est la raison pour laquelle, contrairement aux indications figurant dans la motion, elle a mis sur pied deux groupes de suivi pour le projet de mise à l'arrêt en cours. L'un est destiné aux communes environnantes et l'autre aux riverains et riveraines à proximité immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg. Ces groupes de suivi ont été définis comme faisant partie de la procédure et ont été approuvés par les autorités compétentes en la matière. BKW informe, depuis 2015 déjà, sur l'état d'avancement du projet à chaque étape franchie dans le cadre de ces groupes de suivi.

Pour BKW SA, il est important d'entretenir l'échange et le dialogue. Outre les deux groupes de suivi, elle informe régulièrement et en détail l'ensemble des parties prenantes. C'est par exemple le cas lors de rencontres avec des représentant-e-s d'ONG et de réunions d'information publiques. Cet échange sera poursuivi au même rythme que les rencontres avec les deux groupes de suivi mentionnés. BKW reste aussi ouverte aux questions portant sur l'information ou sur le projet de mise à l'arrêt. Elle a toujours communiqué de manière transparente et publié des informations très complètes sur le site <https://www.bkw.ch/desaffectedation>. La communication de BKW concernant le projet de désaffectation est par conséquent suffisante et bonne aux yeux du Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif est d'avis qu'un groupe de suivi supplémentaire n'est pas nécessaire, car les parties prenantes sont déjà informées en détail. Considérant que la demande d'un groupe de suivi est remplie, il propose d'adopter et de classer la motion.

Destinataire

- Grand Conseil